

AUDIT & ASSURANCE

## FRAUDE : LES CHIFFRES EN BELGIQUE

*Notre nouvelle étude consacrée à la problématique de la fraude révèle que peu d'entreprises sont conscientes du risque auquel elles sont exposées. La presse généraliste n'aborde le sujet qu'en cas de fraude particulièrement sévère touchant des multinationales bien connues ou les pouvoirs publics. Les revues spécialisées ou les études spécifiques, pour leur part, traitent généralement la problématique au niveau mondial. Et les entreprises belges ? De quelle manière sont-elles confrontées à la fraude ? Tentons d'y voir clair grâce aux informations collectées anonymement auprès de 190 entreprises belges réalisant de 5 à plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.*

Auteur : Jean-François Bernard, Senior Manager BDO Audit & Assurance, Forensic & Litigation Support

**21%** des entreprises déclarent avoir été victimes d'au moins une fraude au cours des 5 dernières années, 45% avoir subi une tentative de fraude mais être parvenues à éviter un dommage et 34% seulement ne pas y avoir été confrontées. Les 21% initiaux doivent être considérés comme un pourcentage minimum car la plupart des fraudes rapportées remontent à moins de 12 mois. Malgré des chiffres qui restent élevés, la fraude diminue par rapport aux données collectées lors de notre étude de 2018. En effet, 32% des entreprises sondées indiquaient alors avoir été victimes d'une fraude au cours des 5 dernières années.

#### LE COÛT D'UNE FRAUDE

Le préjudice moyen d'une fraude s'élève à environ 200.000 euros. Ce montant avait été évalué à 150.000 euros lors de l'étude précédente. Si le nombre de fraudes subies diminue, le préjudice qui en découle s'est en revanche fortement accru. De plus, on ne tient compte ici que de la somme dérobée, à laquelle des dommages financiers indirects tels qu'une interruption de l'activité, une procédure en justice ou une détérioration de l'image de l'entreprise peuvent s'ajouter. 85% des préjudices restent toutefois inférieurs à 100.000 euros. Lorsque le fraudeur fait partie de l'entreprise, le préjudice est en moyenne six fois plus élevé que dans le cas d'une fraude externe.

#### CAS LES PLUS FRÉQUENTS

La fraude qui touche le plus les entreprises est le piratage informatique. Il représente pas moins de 29% des fraudes subies. Suivent de près les déboursements frauduleux assimilables à de la fausse facturation

au sens large (25%) et les vols d'actifs non cash (23%). Les autres grands schémas de fraude, à savoir le vol de recettes, la corruption, la falsification des états financiers et l'usurpation d'identité (mieux connue sous l'appellation de fraude au président) sont beaucoup plus rares.

La fraude au président reste la plus fréquemment tentée (39%) mais de nombreuses tentatives se soldent par un échec. En effet, elle n'aboutit à un préjudice que dans 4% des cas.

#### CIBLES PRIVILÉGIÉES

Les entreprises réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel concentrent 51% des fraudes, alors qu'elles subissent 44% des tentatives et représentent 35% de l'échantillon. Elles subissent donc environ deux fois plus de fraudes que les plus petites entités (65% des répondants pour 49% des fraudes). Ce constat peut surprendre dans la mesure où on s'imagine que les plus petites structures, disposant a priori de procédures de contrôle et de moyens de lutte anti-fraude plus limités, vont davantage être ciblées. Il peut toutefois s'expliquer par une plus grande implication du management et des actionnaires dans la gestion quotidienne de cette catégorie d'entreprises, ainsi que par la déresponsabilisation qui découle parfois d'un morcellement très important du travail et des fonctions dans les entreprises de plus grande taille.

#### IDENTIFICATION DES FRAUDES

Près de la moitié des fraudes connues sont découvertes par hasard ou à la suite d'une dénonciation, c'est-à-dire au travers de moyens sur lesquels l'entreprise n'a pas de contrôle.

« Près de la moitié des fraudes sont découvertes par hasard ou à la suite d'une dénonciation. »

**21%**

**DES ENTREPRISES DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES D'AU MOINS UNE FRAUDE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES**

**200.000€**

**LE PRÉJUDICE MOYEN CAUSÉ PAR UNE FRAUDE**

**29%**

**DES FRAUDES SUBIES EST REPRÉSENTÉ PAR LE PIRATAGE INFORMATIQUE**

**25%**

**PAR DÉBOURSEMENTS FRAUDULEUX**

**23%**

**PAR VOLS D'ACTIFS NON CASH**

**45%**

**DES FRAUDES SONT COMMISES PAR DES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ**

#### DES QUESTIONS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ?

Besoin d'aide pour analyser les risques auxquels votre organisation est confrontée ? Contactez les spécialistes de notre équipe Forensic & Litigation Support : [jean-francois.bernard@bdo.be](mailto:jean-francois.bernard@bdo.be) ou [cedric.antonelli@bdo.be](mailto:cedric.antonelli@bdo.be)



Pour le reste, c'est généralement la vérification de documents qui permet d'identifier une fraude (33% des cas). Qu'il s'agisse de la vérification de factures d'achat, de l'analyse des évolutions de comptes comptables, du suivi des annulations de ventes ou des différences d'inventaires.

### PROFIL DES FRAUDEURS

Il ressort de l'étude que 45% des fraudes sont commises par des membres du personnel de la société au sens large. Ce pourcentage atteint même 59% si on exclut la cybercriminalité. Y a-t-il des fonctions particulièrement à risque ? Non. À chaque service son type de fraude. Le vol de recette implique généralement une personne du service commercial, le détournement d'actifs non cash une personne de

## « La fraude au président reste la plus fréquemment tentée (39%). »

la production, la corruption une personne du service des achats, alors qu'un déboursement frauduleux ou une falsification des états financiers trouve souvent sa source au sein du département comptable.

### ÉVITER LA FRAUDE

Lorsqu'on observe les mesures de contrôle mises en place dans les entreprises victimes de fraude et qu'on les compare avec celles en vigueur dans les entreprises qui sont parvenues à s'en prémunir, on constate qu'il y a peu – voire pas – de différences. Les contrôles ne suffisent pas. Ils doivent être correctement conçus et appliqués en permanence. Par exemple, 80% des entreprises victimes de fraude indiquent qu'elles appliquent une double approbation systématique des factures et des paiements ! L'expérience montre que cette mesure n'empêche pas les fraudes car il y a presque toujours une faille dans le contrôle : la double approbation n'est pas bloquante pour mettre la facture en paiement ; l'approbation concerne les factures mais pas les notes de crédit ; des exceptions sont prévues en cas d'absence de certains membres de la chaîne d'approbation ; certains types de dépenses ne sont pas concernés ; la personne qui approuve la proposition de paiement ne reçoit pas de copie des factures ; les deux cartes de paiement sont en pratique entre les mains d'une même personne, etc.

On observe également que la stratégie de défense antifraude n'est que trop rarement orientée vers la fraude interne. Pas moins de 56% des tentatives de fraude aboutissent à un préjudice quand il s'agit d'un membre de l'entreprise, contre seulement 13% lorsqu'il est externe.

Dans la recherche d'une protection adéquate, il est primordial de trouver un équilibre entre coût et risque. Certaines mesures n'impliquent pratiquement aucun coût supplémentaire, comme la mise en place d'un mécanisme de signalement des fraudes (mieux connu sous l'appellation « whistleblowing ». Lisez l'article « Lanceurs d'alerte : nouvelle directive européenne », paru dans To The Point 02/2019) ou à la rédaction d'un code de conduite. Cela peut paraître simpliste mais il n'est pas rare de voir des fraudeurs se justifier en expliquant, par exemple, qu'ils ignoraient qu'il était interdit de divulguer telle information, ou que leur fonction impliquait telle tâche de contrôle. Il convient d'évaluer tous les deux ou trois ans les risques de fraude de l'entreprise et la manière dont ils sont couverts. Une tâche qui peut être réalisée par l'auditeur interne ou un membre du département comptable. ■



Vous pouvez consulter l'étude intitulée « La fraude en Belgique en chiffres – Rapport 2019 » sur [advisory.bdo.be/fraudsurvey](http://advisory.bdo.be/fraudsurvey)

